

sur les hauteurs à l'ouest de la route de **Seraingourt à Ecliy**. Quelques-uns de leurs éléments ont réussi à franchir l'Aisne à Nanteuil.

En **Argonne**, les troupes françaises ont brillamment exécuté, par surprise, le franchissement du canal des Ardennes entre **Moutgont et le Chesne**. Ces deux localités ont été largement dépassées. Les Français ont atteint les villages de **Louvergnay** et de **Sauville** ainsi que les lisières du Bois **Mont-Dieu**.

6 novembre, 15 heures.

Le contact a été maintenu pendant la nuit avec les arrière-gardes de l'ennemi sur l'ensemble du front, continue à battre en retraite. De bonne heure ce matin, la progression de nos troupes a repris à l'est du **Canal de la Sambre**. Nous avons occupé **Barzy**.

Au nord de **Marle**, nous avons dépassé **Marfontaine et Voharies**.

A l'ouest de **Rethel et Attigny**, nos détachements ont franchi l'Aisne en plusieurs endroits.

### PRISE DU QUESNOY

5 novembre, après-midi.

La ville fortifiée du Quesnoy, complètement encerclée par nos troupes, est tombée entre nos mains dans l'après-midi d'hier, ainsi que toute sa garnison composée de plus de mille hommes.

#### Officiel américain :

5 Novembre. — La ligne passe à Sauville, Stonn, La Besace, Yoncq, Lettane, Frotilly, Luzy, Lameville-sur-Meuse, Sassey, tous inclus Milly, exclus, Dun inclus, Liny, Sivry inclus.

Les troupes sont à 5 milles de la voie ferrée Sedan-Metz.

## L'Armistice avec l'Autriche

### Les conditions assurent aux armées alliées le passage sur le territoire autrichien

Voici les principales conditions de l'armistice accepté par l'Autriche :

1. Cessation immédiate des hostilités sur terre, sur mer et dans les airs.
  2. Démobilisation générale en Autriche-Hongrie et rappel immédiat de toutes les unités qui opèrent sur le front, de la mer du Nord jusqu'à la Suisse. On maintiendra sur le territoire de l'Autriche-Hongrie, dans des frontières spécialement délimitées, un maximum de vingt divisions sur le pied de paix, comme avant la guerre. La moitié du matériel d'artillerie ainsi que les munitions correspondantes de toute l'armée qui se trouvent sur les territoires évacués par les troupes austro-hongroises seront réunis dans des localités à fixer par les Alliés et par les Etats-Unis, afin de leur être remis.
  3. Evacuation de tous les territoires occupés de force par l'Autriche-Hongrie au commencement de la guerre et rappel, dans un délai à fixer par les commandements alliés, des troupes austro-hongroises sur une ligne déterminée (Suivent des précisions sur cette ligne). Tous les territoires évacués seront occupés par les troupes des Alliés et des Etats-Unis.
  4. Les Alliés auront le droit absolu :
    - a) De faire circuler librement leurs troupes sur les chemins de fer, routes et voies navigables du territoire austro-hongrois et d'employer les moyens de transport austro-hongrois nécessaires.
    - b) D'occuper en Autriche-Hongrie les points stratégiques qui leur paraissent nécessaires et de s'établir sur ces points pour y maintenir l'ordre.
    - c) De réquisitionner contre paiement en faveur des armées alliées, où qu'elles se trouvent.
  5. Retraite immédiate, dans un délai de quinze jours, de toutes les troupes allemandes, non seulement du front italien des Balkans, mais de tout le territoire austro-hongrois, et intérieurement de toutes les troupes allemandes qui n'auront pas quitté l'Autriche-Hongrie à cette date.
  6. L'administration des provinces évacuées par l'Autriche-Hongrie sera confiée aux autorités locales sous le contrôle des commandants des troupes d'occupation.
  7. Rapatriement immédiat, sans réciprocité, de tous les prisonniers de guerre et des ressortissants internés des Etats alliés.
- Les conditions d'ordre naval sont les suivantes :
1. Arrêt immédiat des hostilités sur mer et indication exacte du stationnement et mouvement des bâtiments austro-hongrois. Il sera donné connaissance aux Etats neutres que la navigation de la marine de guerre et commerciale des puissances alliées est autorisée dans toutes les eaux territoriales sans qu'en suite de ce fait la question de neutralité puisse être soulevée.
  2. Remise aux Alliés et aux Etats-Unis de quinze sous-marins austro-hongrois qui se trouvent dans les eaux austro-hongroises ou qui pourraient y aborder.
- Démobilisation et désarmement de tous les autres sous-marins austro-hongrois, qui doivent être placés sous le contrôle des Alliés et des Etats-Unis. Remise de trois vaisseaux de ligne, de trois croiseurs légers, neuf contre-torpilleurs, un poseur de mines, six moniteurs du Danube avec leur armement, leurs munitions et leurs approvisionnements aux Alliés et aux Etats-Unis, qui auront à désigner les bâtiments à livrer. Tous les autres navires de haute mer, y compris les bâtiments pour la navigation fluviale devront être réunis dans une localité que les Alliés et les Etats-Unis désigneront. Ils devront être démobilisés et complètement

désarmés et seront placés sous la surveillance des Alliés et des Etats-Unis.

3. Liberté de navigation dans l'Adriatique, y compris les eaux territoriales, le Danube et ses affluents qui coulent à l'intérieur du territoire austro-hongrois, pour les bâtiments de guerre et de marine marchande des Alliés et des Etats-Unis. Les Alliés et les Etats-Unis auront le droit de draguer les champs de mines et de détruire les barrages de mines, dont la situation doit être indiquée. Afin d'assurer la liberté de navigation des navires sur le Danube, les Alliés et les Etats-Unis devront occuper et défendre toutes les fortifications et ouvrages de défense.

Maintien du blocus des puissances alliées dans les conditions actuelles. Les navires austro-hongrois qui se trouvent en route sont sujets à être capturés.

5. Concentration de toutes les forces aériennes de la marine dans une localité à désigner par les Alliés et les Etats-Unis.

6. Evacuation de toutes les côtes frontalières de tous les ports de commerce occupés par l'Autriche-Hongrie à l'intérieur des territoires nationaux et abandon de tout le matériel flottant, des approvisionnements et du matériel de navigation de toutes espèces.

7. Usage par les Alliés et les Etats-Unis de toutes les fortifications de terre et de mer et des îles organisées pour la défense de Pola, ainsi que des chantiers et des arsenaux.

8. Remise de tous les navires marchands alliés que l'Autriche-Hongrie a capturés.

9. Défense de destruction des installations, du matériel, etc., avant l'évacuation ou la remise.

10. Mise en liberté, sans réciprocité, de tous les équipages capturés ou blessés de la marine de guerre et de la marine marchande qui se trouvent entre les mains de l'Autriche-Hongrie.

## L'AVENIR ÉCONOMIQUE de Roubaix-Tourcoing

### Ce qu'ont fait nos Concitoyens réfugiés à Paris. - Historique de puissantes associations. - Le rôle d'une mission officielle. - Pour redevenir forts, unissons-nous

Notre concitoyen, M. Alfred DAMEZ, bien connu dans deux milieux différents, le monde des sports et celui de l'industrie, est, en ce moment, à Roubaix, après avoir contribué à défendre, à Paris, les intérêts de Roubaix-Tourcoing.

Il accompagne la mission officielle chargée d'enquêter sur les moyens à employer pour la reprise des affaires dans notre région.

Nul n'était mieux qualifié que lui, pour nous exposer l'œuvre accomplie par nos industriels réfugiés en France libre, et pour nous faire entrevoir l'avenir qui nous est réservé. Nous lui laissons la plume :

Le désir qui m'a été exprimé au nom des lecteurs du « Journal de Roubaix » de dire ici, brièvement, ce qui a été préparé, en France libre, pour le relèvement des régions envahies, est trop naturel pour que je puisse me dérober à l'invitation qui m'est faite. Je comprends aisément que ceux restés pendant plus de quatre ans sous l'infâme domination allemande, séparés du monde civilisé par une barrière de feu et de sang ne laissant percer aucune nouvelle, aient eu hâte, à la sortie de ce long et terrible cauchemar, de savoir si leurs intérêts gravement compromis ont été défendus par ceux qui n'ont pas connu la souillure de l'oppression.

Je puis immédiatement déclarer, en rendant un nouvel hommage d'admiration aux vaillantes populations enfin libérées, qu'en général, en régions libérées, on s'est efforcé de travailler pour ceux qui souffraient en régions envahies. Pas un instant notre pensée ne s'est détachée des parents, amis et collaborateurs demeurés sous le joug ennemi.

### Œuvres de guerre et Associations de Sinistrés

Je pourrai citer au premier plan de ceux qui se sont dévoués pour les Œuvres de guerre et de Roubaix-Tourcoing et ont apporté aide et réconfort à nos valeureux combattants, à nos chers prisonniers, les noms de MM. Louis Watine, Charles Droulers, Fernand Dewavrin, Louis Lorthiois, Charles Valentin, etc., mais j'ai promis de rester sur le terrain économique.

Dès les premiers mois de la guerre, des associations de sinistrés, à côté des Comités de réfugiés, se sont constituées à Paris dans le but de prendre en mains la défense des intérêts des victimes matérielles de la guerre. Ces diverses associations — à raison d'une par département envahi — se sont groupées ensuite en une Fédération qu'a présidé tout d'abord M. Louis Nicolle, de Lille, puis M. Georges Baillet, de Laon. La « Fédération des Associations départementales de Sinistrés », qui a aidé puissamment à l'élaboration du projet de loi de réparation des dommages de guerre, a apporté une collaboration des plus utiles aux commissions parlementaires.

### L'œuvre du Comité de Roubaix-Tourcoing

C'est en août 1915 que, sur la proposition de M. Achille Glorieux, dont on connaît la belle âme d'apôtre, a été fondé à Paris également, le « Comité des Intérêts économiques de Roubaix-Tourcoing », dans le but de suppléer momentanément à l'absence des Chambres de Commerce et de nos groupements patronaux. Il comptait, au début, une trentaine d'industriels et gros commerçants, il en compte à ce jour 260. Sous l'impulsion énergique de son dévoué président, M. Emile Toulemonde, membre de la Chambre de Commerce de Roubaix, son action a été féconde. Toutes les questions intéressant le relèvement économique de notre grand centre textile ont fait l'objet de travaux au sein du « Comité des Intérêts économiques de Roubaix-Tourcoing ». Apportant un concours suivi aux associations de sinistrés il s'est spécialisé plus particulièrement dans l'étude du paiement des marchandises enlevées par les Allemands. Je dois signaler que M. Emile Toulemonde a mis un tel zèle à défendre cette question que M. René Gouge, l'aimable rapporteur-général de la Fédération des Associations de Sinistrés, l'a appelé dans un récent discours le « père de la

valeur de remplacement ». Il convient d'ajouter que notre Comité a trouvé, au Parlement, un porte-parole aussi éloquent que compétent, en M. Groussau, député de Tourcoing, dont le rôle a été prépondérant pour la réparation des dommages de guerre et à l'égard duquel les sinistrés et réfugiés ont contracté une dette énorme de reconnaissance.

Le « Comité des Intérêts économiques de Roubaix-Tourcoing » a aussi contribué par ses démarches, par ses publications à faire connaître dans les milieux officiels l'importance d'avant-guerre, du « plus grand centre lainier du monde ». Et pour montrer comment il a conçu et pratiqué « l'union sacrée » il me suffira de rappeler qu'il a été le premier à organiser une réception en l'honneur de M. Lefas, maire de Roubaix, lors de son retour de captivité d'Allemagne.

### Association Centrale et Comptoir d'Achats

En novembre 1915, après étude faite par un comité composé d'industriels de toutes les professions des départements occupés, « l'Association Centrale pour la reprise de l'activité industrielle dans les régions envahies » a été fondée; le secrétaire-général en est actuellement : M. Paul Dewisme, Notaire à Tourcoing. Au sein de ladite Association de nombreux comités corporatifs ont été créés dans le but d'étudier toutes les questions relatives à chaque profession et de renseigner dans les besoins de chaque industrie, le « Comptoir Central d'Achats industriels pour les régions envahies », constituée le 31 juillet 1916, au capital d'un million de francs et dont le directeur-général est M. Jules Delattre, précédemment directeur des établissements de la Chambre de Commerce de Roubaix.

Ce Comptoir qui est l'organe commercial de l'Association Centrale a déjà fait d'importants achats d'outillage et d'articles industriels par l'intermédiaire de « l'Office de reconstitution industrielle des départements victimes de l'invasion », institué par la loi du 6 août 1917, laquelle loi ouvrait en même temps pour ces achats un premier crédit de 250.000.000 de francs à valoir sur les indemnités devant revenir aux victimes matérielles de la guerre.

Je dois également signaler que l'Association Centrale a organisé un service de main-d'œuvre pour permettre aux employés et ouvriers mobilisés de retrouver leur emploi à la démobilisation.

### Ce qu'il faut obtenir des Pouvoirs Publics

Il ne faudrait pas croire cependant que, notre région étant maintenant libérée, tout ira pour le mieux dans le meilleur des mondes... Ainsi que MM. J. Wibaux, président de la Société Industrielle et Commerciale de Roubaix, et E. Mathon, président du Syndicat des Fabricants de Tissus de Roubaix-Tourcoing, venus à Paris la semaine dernière, l'ont avec le zèle et la compétence que chacun sait, successivement déclaré à MM. les Ministres Lebrun, Klotz, Clémentel et Lémery, il faut pour réaliser la remise en route de nos Industries, dans l'intérêt de l'Etat comme dans l'intérêt des travailleurs de toute catégorie, du matériel, des matières premières, de la main-d'œuvre, de l'argent.

En ce qui concerne le matériel, les besoins de l'armée sont tels que seule la fin prochaine des hostilités permettrait d'obtenir les métaux nécessaires. Il faut, en attendant, réorganiser au plus tôt nos ateliers de construction et de réparations.

Pour les matières premières telles que la laine et le coton, longtemps encore nous serons tributaires de l'Angleterre et de l'Amérique, aussi la pénurie de transports obligera-t-elle nos Industriels à procéder entre eux à la répartition de « contingents » plutôt réduits.

Quant à la main-d'œuvre je ne doute pas que nos excellents collaborateurs d'autrefois, ouvriers et employés, n'aient à cœur, de reprendre leur place d'avant-guerre, sauf ceux, hélas ! qui sont tombés au champ d'honneur, mais il conviendrait, en attendant la démobilisation, de réclamer la mise en suris de certains chefs d'industrie, directeurs et ouvriers spécialistes.

Enfin, reste la question financière : là il faudra obtenir à brève échéance, le vote définitif de la loi de réparation des dommages de guerre qui va revenir le 14 de ce mois, devant la Chambre des Députés, il sera nécessaire aussi, si le Ministre des Finances veut réellement « venir en aide à la vaillante population du Nord si cruellement éprouvée » (voir les affiches) qu'il rapporte cette mesure aussi insuffisante que provisoire, d'un échange mensuel de 400 francs de bons de monnaie des Villes et des Chambres de Commerce.

M. Lebrun, Ministre du Blocus et des Régions libérées, devant revenir très prochainement à Roubaix-Tourcoing, c'est tout cela que se proposent de développer devant lui les membres de la mission des Comités corporatifs textiles qui a bien voulu désigner afin de se livrer sur place à une enquête sommaire et à l'établissement d'un premier programme de reconstitution industrielle.

### Chassons l'individualisme, place à la solidarité

Si les pouvoirs publics veulent bien nous accorder tout l'appui et surtout faire confiance à nos groupements pour régler les questions de détail et éviter la paperasserie de M. Lebureau, la reprise de la vie économique pourra être néanmoins assez rapide à Roubaix-Tourcoing car, dans le désastre de l'invasion, nos villes sont relativement privilégiées si l'on compare l'œuvre inique de dévastation absolue qu'ont accomplie les Allemands en se retirant, dans d'autres régions.

Mais, ainsi que l'ont unanimement déclaré tous les Ministres récemment visités, il est indispensable pour atteindre ce but que les industriels faisant preuve désormais du meilleur esprit de solidarité fassent litière de l'individualisme d'autrefois. Les répartitions de matériel ou de matières auxquelles on sera tenu de procéder obligeront peut-être à une remise en route successive au profit de la collectivité. Cette perspective peut faire reculer les timorés. Il faut cependant se rendre compte que nous nous trouvons devant une vie nouvelle à organiser complètement. Ce serait un crime que de retomber dans les erreurs du passé...

Nous ignorons notre force avant la guerre. Nous retrouvons cette force et ce prestige, à la condition de nous unir étroitement et cordialement, patrons et ouvriers, dans le labeur commun du relèvement. C'est le seul moyen, ne l'oublions pas, de voir la victoire économique succéder à la victoire militaire. Et c'est pour Roubaix-Tourcoing l'unique façon de redevenir, suivant l'expression imagée de M. Eugène Motte, « les deux yeux vivants et brillants de la Flandre française ! »

Alfred DAMEZ, Secrétaire du Comité des Intérêts économiques de Roubaix-Tourcoing et des Comités corporatifs textiles de la Centrale.

### GROUPEMENT FRANCO-BELGE des Régions envahies

Le Conseil d'administration du groupement des réfugiés franco-belges à Nantes qui, depuis sa fondation, a soulagé bien des misères, dans sa dernière réunion, a décidé d'envoyer, à ses compatriotes récemment libérés, une adresse dans laquelle il leur rend l'hommage de leur